



# **DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES**

# CM-AM SOLIDAIRE EQUILIBRE ISR

#### **OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### **CM-AM SOLIDAIRE EQUILIBRE ISR**

**CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT - Crédit Mutuel Alliance Fédérale** 

Part IC: FR001400O291

Site internet de l'initiateur : www.creditmutuel-am.eu

Appelez le n° 0 810 001 288 pour de plus amples informations(numéro surtaxé 0,06 €/min + prix d'un appel local).

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'AMF est chargée du contrôle de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP 97-138 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés: 11/04/2025

AVERTISSEMENT:

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

## TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

Fonds d'investissement à Vocation Générale (FIVG) sous forme de fonds commun de placement (FCP).

#### **DUREE DE VIE DE L'OPC**

Cet OPC a été créé pour une durée de 99 ans qui peut être prorogée dans les conditions prévues par le règlement.

## **OBJECTIFS**

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire, en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en o euvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de valoriser le portefeuille, grâce à un e gestion sélective et équilibrée, composé d'actions et d'instruments de taux émis par des sociétés s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale ainsi que de titres émis par des entreprises solidaires, en s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale, sur la durée de placement recommandée.

Dans le processus de sélection des titres vifs de la poche actions, l'univers d'investissement initial est constitué de valeurs de l'Union Européenne, de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège, dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions d'euros et qui ont fait l'objet d'une notation ESG, auquel sont appliqués les différents critères extra-financiers. L'univers d'investissement initial pour la partie obligataire du fonds est composé de l'ensemble des obligations en euros émises par des émetteurs publics et privés et correspondant à des stratégies obligataires représentées par des indices obligataires de référence sur les marchés Investment Grade et High Yield complété par le gisement des émissions convertibles en Zone Europe.

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion et se décompose en 3 étapes :

## Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :

A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en o euvre pour la gestion de ses fonds. Au-del à des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en o euvre concernant les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures.

La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La so ciété de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

## Etape 2 : Filtre ESG :

L'an alyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 25 % des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert. L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : En vironnement (par ex: les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex: la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption).

Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

## Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :

Les valeurs sont analysées au plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs éligibles à l'investissement. Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.

Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion, qui intègrent des critères extra-financiers, et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. Le FIA pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

## De 5 % à 15 % de son actif net en titres émis par :

-des entreprises solidaires agréées conformément aux articles L.3332-17-1et R.3332-21-3 du Code du travail, dont des billets à ordre, ou des titres non admis à une négociation sur des marchés réglementés,

-des sociétés de capital-risque visées à l'article 1er-1 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, -des fonds communs de placement à risques (FCPR) visés à l'article L.214-28 du Code monétaire et financier, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires.

-des fonds professionnels spécialisés de droit français investis dans au moins l'une des trois typologies d'instruments ci-dessus.

De 40 % à 60 % sur les marchés actions, de l'Union Européenne, de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. Le FIA pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations inférieures à 3 milliards d'euros (10 % maximum),

De 40 % à 60 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de catégorie investment grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation. Le FIA pourra être exposé aux instruments de taux devenus spéculatifs (5% maximum) Jusqu'à 10 % de l'actif net au risque de change.

Il peut également intervenir sur les :

- contrais financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, de change qui peuvent entraîner une surexposition globale de 10 % maximum de l'actif net

- acquisitions et cessions temporaires de titres.

#### Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Conditions de souscriptions/rachats: Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 13h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

#### **INVESTISSEURS DE DETAIL VISES**

Ce FIA est destiné à des investisseurs recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de l'OPC. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital.

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/US Person. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au glossaire disponible sur le site internet du Crédit Mutuel Asset Management.

Ce FIA a pour objectif la croissance du capital, tout en intégrant des critères extra-financiers dans son processus de gestion. Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui les aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

# Nom du dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Le prospectus du FIA ainsi que les demiers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Direction des Fonctions Supports, 128 boulevard Raspail – 75006 PARIS, et sont disponibles sur le site www.creditmutuel-am.eu.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique "Autres informations pertinentes" du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?									
INDICATEUR DE RIS	SQUE								
1	2	3	4	5	6	7			
Risque le plus faibl	le					Risque le plus élevé			



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez ce FIA pour une durée supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce FIA par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce FIA enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce FIA dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du FIA se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur liquidative du FIA en soit affectée.

Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative : risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque de crédit - high yield. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Ce FIA ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## **SCENARIOS DE PERFORMANCE**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez du FIA dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane du FIA et d'un indicateur de substitution approprié\* au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montrece que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. (\*) Pour plus d'information,

Période de détention recommandée:  Exemple d'investissement:		5 ans 10 000 EUR				
Scénarios						
minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.					
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 460 EUR	6 920 EUR			
	Rendement annuel moyen	-25,42%	-7,11%			
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 430 EUR	9 120 EUR			
	Rendement annuel moyen	-15,72%	-1,83%			
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 080 EUR	10 770 EUR			
	Rendement annuel moyen	0,77%	1,49%			
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 520 EUR	11 880 EUR			
	Rendement annuel moyen	15,22%	3,51%			

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le FIA entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le FIA entre le 31/12/2015 et le 31/12/2020.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le FIA entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021.

L'historique de performance du fonds et un indicateur de substitution approprié ont été utilisés pour calculer la performance.

### QUE SE PASSE-T-IL SI CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette demière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

#### QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vend ce FIA ou qui vous foumit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

#### **COUTS AU FIL DU TEMPS**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

-10000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	190 EUR	599 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,91 %	1,13 % chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,62% avant déduction des coûts et de 1,49 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend ce FIA afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

#### COMPOSITION DES COUTS

COMP OSITION DES COOTS					
Coûts ponctuels à l'entrée ou	à la cortio	Si vous sortez après 1 an			
Coûts d'entrée	1% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 1% du montant investi/100 EUR. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	100 EUR			
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie.	0 EUR			
Coûts récurrents (prélevés chaque année)					
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,91% de la valeur de votre investissement par an . Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais estimés.	90 EUR			
Coûts de transaction	0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts en courus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR			
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions					
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR			

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

### PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE: supérieure à 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour ce FIA, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'in vestis sement du fonds. Ainsi, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée, sans avoir à payer d'in demnité. La performance du fonds peut toutefois être impactée.

## **COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION?**

Pour toute réclamation, un courrier peut être adressé par voie postale à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Direction des Fonctions Supports, 128 boulevard Raspail – 75006 PARIS, ou par email à l'adresse suivante : amweb@creditmutuel.fr. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la rubrique traitement des réclamations à l'adresse suivante : https://www.creditmutuel-am.eu/fr/actualites-reglementaires/traitements-des-reclamations.html

## **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Les informations relatives aux performances passées du FIA ainsi que les calculs des scénarios de performances passées sont disponibles à partir de la fiche de synthèse de l'OPC sur le site www.creditmutuel-am.eu.

Le FIA bénéficie du label ISR.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.